



Stratégie d'investissement responsable

Concernant la gestion collective

Face aux nouveaux enjeux du développement durable et de la prévention du réchauffement climatique, Philippe Hottinguer Gestion adopte une approche rigoureuse ESG intégrée à tous les processus d'investissement et de gestion des actifs qu'elle sélectionne et ceux en portefeuille.

Ce document établit la stratégie d'investissement responsable de Philippe Hottinguer Gestion.

Table des matières

Table des matières	1
I Contexte	2
II Vision et mission.....	4
III Principes d'investissement	5
IV Stratégie financière	7
1. Appétit pour le risque :.....	7
2. Stratégie globale « Abacus » :	7
2.1 L'analyse des critères quantitatifs :.....	9
2.2 L'analyse fondamentale des valeurs :	9
2.3 L'analyse extra-financière des valeurs :	10
2.4 La construction et le suivi du portefeuille :.....	11
V Stratégie extra-financière :.....	12
1. L'analyse ESG vise à prévenir des risques pour la société de gestion.....	13
2. L'analyse d'impact par l'analyse ODD pour saisir les opportunités	14
3. Exclusions normatives et sectorielles.....	15
4. Gestion des controverses	15
5. Dialogue et engagement avec les entreprises	16
VI Notre stratégie illustrée par nos fonds	17
1. Fonds Abacus Discovery et Abacus Quality, un pas de plus vers une stratégie socialement responsable :	17
2. Fonds Abacus Green Deal, fonds impact, thématique:.....	18
VII Notre équipe dédiée :	19
VIII Avertissement	21

I Contexte

Le concept de la finance durable se définit comme la suite logique des initiatives récentes en matière de développement durable et de prévention du réchauffement climatique, visant à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables.

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le programme à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD). L'Union européenne intègre ces objectifs dans ses actions et ses initiatives sur son territoire et à l'échelle mondiale. Ainsi l'accord de Paris¹ adopté par les Nations Unies « *cherche à renforcer la riposte aux changements climatiques, entre autres en rendant les flux financiers compatibles avec une transition vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* »².

La finance responsable représente une approche à faible intensité de carbone, plus durable, économe en ressources et circulaire. Elle constitue aussi un enjeu clé pour garantir la compétitivité à long terme de l'économie de l'Union, pour la stabilité financière et la protection des investisseurs.

Dans ce contexte, l'Union européenne (UE) met en place un programme législatif ambitieux visant à réformer la réglementation du secteur des services financiers en se focalisant sur la durabilité, en incorporant des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance ("ESG").

L'Union agit selon deux schémas principaux :

- Le Plan d'action pour la finance durable (mars 2018), visant à soutenir et à promouvoir les investissements durables dans l'UE, par le biais de différents règlements : Taxonomie³, Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) ou Disclosure⁴, Benchmark⁵, Green Bond Standard⁶ ;

¹ Accord de Paris concernant les changements climatiques, traité international, adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015, entré en vigueur le 4 novembre 2016.

² L'accord de Paris pose comme objectif global « de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, §3

³ Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

⁴ Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, *op cit.*

⁵ Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

⁶ Proposition COM/2021/391 final, Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL sur les obligations vertes européennes

- Le Pacte vert (janvier 2020)⁷, visant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, par la diminution des émissions gaz à effet de serre conformément à l'accord de Paris. L'Union met en place des directives sur l'économie circulaire, la rénovation des bâtiments, la biodiversité, l'agriculture et l'innovation.

Même en dehors de l'Union européenne, la finance durable influence les acteurs internationaux comme les acteurs des marchés financiers mondiaux.

Au vu de la multiplication des initiatives gouvernementales, industrielles et des pratiques de marché, modifiant profondément le paysage de la finance et des investissements, les sociétés de gestion sont amenées à réagir, à adapter leur stratégie, leurs produits, et leurs process en intégrant des critères ESG.

De plus, les acteurs financiers peuvent se trouver exposés à plusieurs risques en cas d'absence de prise en compte de facteurs ESG dans leurs processus décisionnels. Plusieurs types de risques ont été identifiés⁸ :

- **Le risque opérationnel** : risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance des procédures d'un établissement, de son personnel, de ses systèmes internes ou à des événements extérieurs.
- **Le risque de réputation** : risque de pertes de valeur de l'entreprise à la suite de la réalisation d'un risque qui a affecté la perception des acteurs du marché que sont les clients, les actionnaires, les contreparties, les régulateurs ou les investisseurs.
- **Le risque stratégique** : risque de pertes résultant d'un risque actuel ou potentiel, affectant le capital et le profit, et résultant de changements dans le cadre des affaires ou de décisions commerciales défavorables, d'un manque de réactivité face à l'évolution du marché ou encore de la mise en œuvre inappropriée de décisions.
- **Le risque financier** : risques découlant des activités bancaires et financières qui comprennent essentiellement les risques de change, de taux ou de liquidité.
- **Le risque extra-financier ou le risque en matière de durabilité** : est un événement dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui s'il survient pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité sont des questions environnementales, sociales, sociétales, de gouvernance et de respect des droits de l'Homme.

⁷ Site de la Commission européenne, page dédiée au Pacte vert pour l'Europe

<https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en#highlights>

⁸ Banque Centrale Européenne, Supervision Bancaire, Guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement, novembre 2020, <<https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.202011finalguideonclimate-relatedandenvironmentalrisks~58213f6564.fr.pdf>>

II Vision et mission

Notre mission chez Philippe Hottinguer Gestion est d'investir de manière responsable, afin de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes. Notre approche exclusive de gestion repose sur un processus d'investissement discrétionnaire appelé « Abacus » visant à offrir la meilleure performance ajustée du risque.

Ainsi, pour accomplir notre mission face aux nouveaux enjeux de la finance durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, Philippe Hottinguer Gestion, dans le cadre de son activité de gestion collective, adopte une approche ESG rigoureuse intégrée à tous les processus d'analyse, d'investissement et de gestion des actifs. La société s'efforce d'être plus transparente en termes de risques, d'expositions, de pratiques et d'impacts liés à l'ESG.

III Principes d'investissement

Philippe Hottinguer Gestion propose à ses investisseurs une gamme d'OPCVM reposant sur un processus éprouvé associant méthode et performance à moyen et long terme. Notre mission est d'investir de manière responsable, afin de créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes.

En ce sens, nous nous appuyons sur plusieurs principes d'investissement :



Une gestion active afin d'apporter à ses souscripteurs une appréciation aussi élevée que possible des capitaux investis ;



Une meilleure performance que l'indice de référence ajustée du risque ;



Une bonne maîtrise de la volatilité et des « drawdowns » ;



L'intégration des facteurs ESG afin de minimiser les risques, identifier les opportunités et privilégier l'impact positif de nos fonds ;



La construction et le suivi du portefeuille selon des critères de valorisation, de risque et de liquidité ;



La rencontre et le maintien du dialogue avec le management des entreprises.

Pour ce faire, notre équipe de gestion analyse de manière approfondie chaque entreprise dans laquelle nous allons potentiellement investir. L'équipe établit ses appréciations à travers plusieurs étapes d'analyse financière, enrichies d'évaluations et de recherches conduites par nos analystes.

Ainsi, nous entretenons un contact régulier et un dialogue ouvert avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Cela nous permet de suivre de près l'évolution et l'activité de l'entreprise, d'avoir une meilleure vision de sa gouvernance, de sa culture d'entreprise et de sa relation avec les investisseurs.

Notre analyse extra-financière approfondie est intégrée dans notre processus d'investissement Abacus. Elle fait partie intégrante de notre stratégie extra-financière propriétaire plus large, jugée essentielle dans la construction et la gestion de nos portefeuilles. Cette analyse extra-financière approfondie nous permet d'atténuer les risques, d'identifier les opportunités d'investissement et de privilégier l'impact positif de nos fonds.

Enfin, nous prenons des décisions fondées sur nos convictions et notre vision à long terme.

Ces principes directeurs forment notre stratégie d'investissement et orientent l'allocation d'actifs et la sélection des titres. A long terme, notre stratégie est susceptible d'évoluer, mais nous nous efforçons d'être innovateurs afin de pouvoir anticiper les nouvelles tendances du marché ainsi que les éventuelles évolutions normatives dans le domaine de l'ESG.

IV Stratégie financière

Afin d'offrir à nos souscripteurs et à nos clients une valeur ajoutée aussi élevée que possible, la société investit en valeurs mobilières, en actions cotées sur les principaux marchés boursiers européens et mondiaux, sans contrainte de secteurs⁹.

1. Appétit pour le risque :

Les fonds gérés par la société sont classés dans les catégories de risque élevé en raison de leur forte exposition aux marchés d'actions des pays de l'Union européenne ou aux marchés mondiaux. Le risque est calculé sur la base de la volatilité historique sur 5 ans des indicateurs de référence. Ainsi, ces portefeuilles vont connaître les évolutions et les aléas des marchés. Les actions de petites et moyennes capitalisations peuvent connaître de fortes fluctuations à la baisse, plus fortes que les actions de grande capitalisation.

2. Stratégie globale « Abacus » :

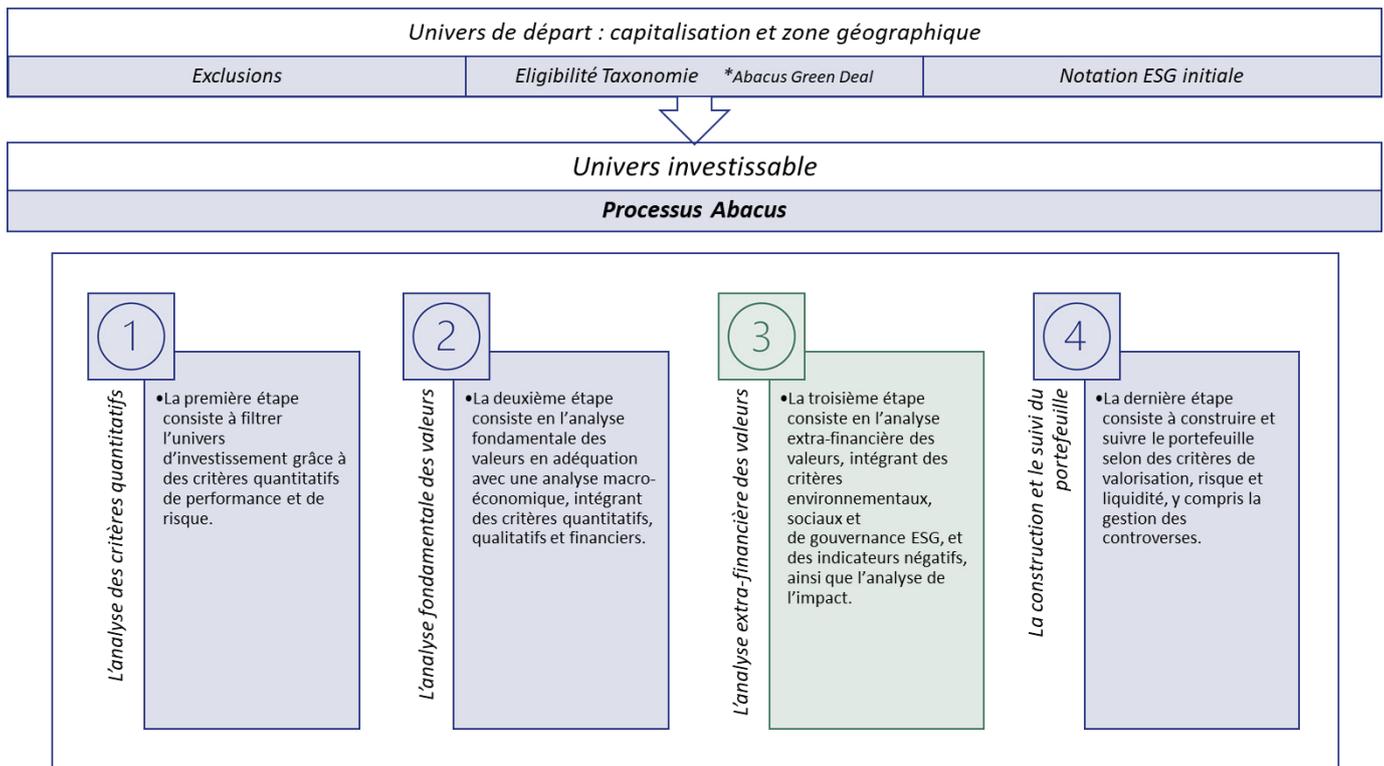
Notre approche exclusive de gestion repose sur un processus d'investissement discrétionnaire appelé « Abacus » visant à offrir la meilleure performance ajustée du risque et donc une bonne maîtrise de la volatilité et des « drawdowns » (pertes maximales). Elle est basée sur la méthode « buy and hold » et intègre une stratégie ESG compréhensive. Notre gestion fait preuve d'une flexibilité, d'une réactivité et d'une créativité permettant d'anticiper les nouveaux enjeux qui se présentent dans un monde en constante évolution.

Le processus est déclenché une fois l'univers investissable défini. Tout d'abord, l'univers de départ est déterminé différemment pour chaque fonds, prenant en compte la zone géographique et la capitalisation visée.

⁹ En dehors des exclusions sectorielles prévues dans notre stratégie extra-financière.

Le fonds Abacus Discovery (Orion) est un fonds constitué de petites et très petites entreprises de l'Union européenne. Plus précisément, sont sélectionnées dans l'univers de départ toutes les entreprises qui ont une capitalisation boursière inférieure à 2 Md€ et qui sont conformes aux exigences du PEA. Le fonds Abacus Quality (European Macro Picks) est un fonds multicap sans limite de capitalisation. Le fonds Abacus Green Deal comprend les entreprises de l'Union européenne (PEA) ayant une capitalisation supérieure à 100 millions €.

Une fois l'univers de départ déterminé, nous appliquons des filtres tels que les exclusions sectorielles et normatives, la notation ESG initiale avec exclusion des 20% d'entreprises les moins bien notées afin de déterminer l'univers investissable.



Nous appliquons le processus Abacus sur les titres de l'univers investissable pour chaque fonds, afin de sélectionner les valeurs susceptibles d'entrer dans le portefeuille. Notre processus d'investissement propriétaire se déroule en quatre étapes.

2.1 L'analyse des critères quantitatifs :

Le premier filtre quantitatif sert de guide initial dans notre construction du portefeuille. Il comprend des critères de performance et des critères défensifs. A ce stade, notre équipe de gestion analyse principalement les critères de la croissance de prix et de volumes, la volatilité et le beta. Ce filtre nous permet de classer les entreprises de l'univers selon ces critères, puis de focaliser notre champ de vision sur celles qui y répondent le mieux.

2.2 L'analyse fondamentale des valeurs :

L'analyse fondamentale comprend deux volets principaux, l'analyse macroéconomique, et l'analyse spécifique, quantitative, qualitative et les rencontres avec le management. Elle est indispensable pour la compréhension intrinsèque de l'entreprise, de son business model, et de la solidité ses perspectives financières.

Dans le cadre du volet macroéconomique, sont analysées les principales zones de croissance, les tendances à long terme et le momentum à court terme.

L'analyse spécifique des valeurs comprend l'analyse quantitative et qualitative. Cette dernière nous permet de saisir des critères tels que la croissance organique, le levier opérationnel, la barrière à l'entrée, les marges opérationnelles, les mesures d'évaluations ou la rentabilité des fonds propres, etc. Le filtre qualitatif illustre le secteur d'activité, la pérennité et l'avantage du business model.

Ainsi, comme nous l'avons mentionné précédemment, nous rencontrons le management des entreprises susceptibles de nous intéresser. Cela nous permet d'avoir une meilleure appréciation de l'opportunité d'investissement, et une meilleure vision de la gouvernance, de sa culture d'entreprise et de sa relation avec les investisseurs.

2.3 L'analyse extra-financière des valeurs :

L'analyse extra-financière approfondie telle qu'intégrée dans le processus Abacus fait partie de notre stratégie extra-financière propriétaire plus large¹⁰.

En effet, deux volets de la stratégie extra-financière, la politique d'exclusion et l'analyse ESG initiale sont mis en place en tant que filtre de l'univers d'investissement, avant le processus Abacus. D'autres éléments peuvent être pris en compte à ce stade en fonction des particularités de chaque fonds. Par exemple, pour le fonds Abacus Green Deal, un filtre supplémentaire d'éligibilité à la Taxonomie est appliqué.

Ainsi, au stade de la troisième étape de notre processus, nous procédons à une analyse extra-financière approfondie, comprenant une analyse ESG approfondie, une analyse ODD, l'analyse des controverses et l'engagement.

Dans le cadre de la construction, de la gestion et du suivi du portefeuille, une analyse ESG approfondie est faite pour toutes les entreprises cibles, nouvelles entreprises entrantes et celles déjà dans le portefeuille. La notation ESG assignée aux entreprises dans le portefeuille est celle issue de l'analyse approfondie. Elle est suivie et révisée régulièrement afin de tenir compte des rapports, des publications et éventuellement des controverses de l'entreprise.

L'analyse des controverses est faite au moment de l'analyse ESG approfondie et affecte son résultat. En effet, l'outil d'analyse ESG approfondie contient aussi les indicateurs négatifs, tels que le signalement des incidents sur la santé et la sécurité des employés, ou l'existence de litiges de corruption, etc. Ce mécanisme permet de veiller à ce que les incidences négatives et des controverses soient prises en compte et suivies dans la notation et dans les décisions d'investissement.

Additionnellement à l'analyse ESG approfondie, nous procédons à l'analyse des objectifs de développement durable (ODD), afin de percevoir l'impact positif direct ou indirect que l'entreprise peut avoir. L'analyse ODD est donc faite au moment de l'investissement pour les nouvelles entreprises et régulièrement dans le cadre du suivi du portefeuille pour toute entreprise déjà investie.

Au stade de la construction du portefeuille et de l'introduction de nouvelles entreprises en son sein, l'engagement comprend principalement la prise de contact et l'exigence de réponse à notre questionnaire ESG. Si ces entreprises ont une notation ESG qui leur défavorable, nous pouvons, en

¹⁰ Plus de détails dans le chapitre V. Stratégie extra-financière. Cf *infra*

raison de leurs performances financières, leur demander des informations supplémentaires sur leur démarche ESG, voire leur envoyer notre questionnaire intégral à remplir.

2.4 La construction et le suivi du portefeuille :

La dernière étape du processus Abacus consiste à construire et suivre le portefeuille afin d'optimiser le rapport rendement – risque. La construction, le contrôle et le suivi du portefeuille sont réalisés en fonction de critères de performances et de risque, tels que le potentiel de valorisation, le risque de l'entreprise et/ ou le risque de marché.

En cas d'apparition d'une controverse concernant une entreprise déjà investie, le protocole de suivi et de gestion de controverses est déclenché. L'équipe de gestion analyse la gravité, l'éventualité et la dimension d'impact négatif potentiel. Le directeur de gestion en est informé et une décision est prise quant au maintien de l'entreprise dans le fonds, à sa mise sous surveillance ou à son exclusion.

V Stratégie extra-financière :

Philippe Hottinguer Gestion adopte une stratégie extra-financière rigoureuse intégrée à tous les processus d'investissement et de gestion des actifs. Elle dépasse l'analyse extra-financière, qui sert principalement à évaluer les entreprises avant leur entrée dans le portefeuille. Tout en comprenant des étapes similaires, la stratégie extra-financière vise à assurer une intégration des éléments extra-financiers tout au long du processus de gestion et de suivi du portefeuille, afin d'assurer une démarche compréhensive et harmonisée.

Notre approche responsable est basée donc sur 5 postulats principaux:



Analyse ESG basée
sur la double
matérialité



Analyse ODD et
mesure d'impact
positif



Exclusions
normatives et
sectorielles



Gestion
pragmatique et
objective des
controverses



Dialogue
constructif et
proactif

Les 5 postulats de notre stratégie extra-financière s'appliquent tout au long du cycle de vie des actifs. Ils sont basés sur les valeurs extra-financières, socialement responsables et respectueuses du développement durable. Ces valeurs sont matérialisées par les critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, et des indicateurs des Objectifs développement durable de l'ONU. Ces critères sont traduits par la suite en termes opérationnels et intégrés dans divers processus d'investissement et de gestion.

Nous avons récemment révisé nos politiques et stratégies d'investissement responsable afin de consolider notre démarche extra-financière et la rendre plus cohérente et complète. Depuis, la stratégie extra-financière contraint la gestion de tous nos fonds sous gestion collective.

1. L'analyse ESG vise à prévenir des risques pour la société de gestion

L'analyse ESG se base sur la double matérialité à l'image de la régulation européenne sur la finance durable. La double matérialité prend en compte les deux volets, le risque en matière de durabilité, i.e. le risque éventuel sur la valeur de l'investissement causé par des facteurs de durabilité (*outside in*) et l'incidence potentiellement négative des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (*inside out*).

En ce sens, l'analyse vise deux objectifs principaux:

- D'une part, l'analyse ESG nous permet de veiller au risque financier qui pourrait éventuellement affecter la valeur de l'actif. En effet, lors de l'analyse ESG, l'équipe de gestion estime l'exposition des actifs aux risques de durabilité, qu'ils soient physiques ou transitionnels¹¹. Ainsi, l'équipe veille à ce que les entreprises exposées aient pris en compte tels risques dans leurs activités et leurs démarches, et qu'elles aient mis en place des moyens pour en subvenir de tels risques.
- D'autre part, l'analyse permet de prévenir le risque de responsabilité et de réputation pour la société de gestion en veillant aux incidences négatives de l'actif sur des facteurs de durabilité. Plus précisément, l'analyse ESG permet de cerner la mesure selon laquelle une entreprise pourrait éventuellement avoir une incidence négative sur les facteurs de durabilité.

L'analyse ESG approfondie se base sur de plus de 120 critères ESG pertinents, dont au moins une centaine sont retenus pour chaque secteur et type d'activité. Les critères principaux sont les suivants :

- **Environnementaux** : les émissions de GES (Gaz à effet de serre), l'intensité des émissions, le mix énergétique, les certifications environnementales sur produits, etc.

¹¹ Il s'agit des risques induits par les impacts physiques et transitionnels des aléas climatiques :

- Les risques physiques causés par les phénomènes météorologiques et climatiques comprennent les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, etc.
- Les risques de transition résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone, incluent les risques politiques, technologiques, de marché et de réputation liés à la transition vers une économie bas carbone, etc.

- **Sociaux** : signature des principes du Pacte mondial des Nations Unis, existence d'un mécanisme de due diligence en matière des droits de l'Homme, le taux d'accidents du travail, le nombre d'heures annuel de formation des employés, etc.
- **Sociétaux** : la démarche dans la lutte contre la corruption, les risques ESG dans la chaîne d'approvisionnement, la gestion des matières premières, la prise en compte des intérêts des consommateurs, etc. ;
- **Gouvernance d'entreprise** : la politique et la transparence en matière ESG, la reconnaissance par un ou plusieurs labels RSE, le taux d'administrateurs indépendants, le pourcentage de femmes au conseil d'administration, le comité exécutif etc.

Les critères retenus permettent d'analyser le taux d'exposition des entreprises aux risques de durabilité, ainsi que les éventuelles incidences négatives des activités des entreprises sur les facteurs ESG. La liste des critères ci-dessus n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps.

2. L'analyse d'impact par l'analyse ODD pour saisir les opportunités

De plus, la société privilégie l'impact positif des entreprises. Cela est fait par le biais des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pertinents. Notre outil propriétaire spécifique pour l'analyse ODD calcule la contribution directe ou indirecte de chaque entreprise dans nos portefeuilles. En effet, dans le cadre de la construction du dossier d'investissement, sont examinées de préférence des entreprises dont l'activité réalise de manière intentionnelle et mesurable des impacts environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, cette analyse ne contraint pas l'univers d'investissement.

L'analyse ODD contient deux volets de la mesure de l'impact positif des entreprises :

- Le calcul de la contribution directe. Plus précisément, l'analyse ODD permet dans un premier temps de mesurer la contribution directe à un ou plusieurs objectifs du fait de l'activité de l'entreprise.
- Le calcul de la contribution indirecte. La société de gestion vise à appréhender l'impact positif sur le développement durable en dehors même de l'activité de l'entreprise dans laquelle elle investit. En ce sens, la société calcule aussi la contribution indirecte de l'entreprise aux ODD. L'entreprise contribue indirectement à un ou plusieurs objectifs de développement durable du fait de sa

démarche, son comportement et sa culture d'entreprise indépendamment de son activité. La société de gestion calcule la contribution indirecte à travers des critères ESG en lien avec les indicateurs des ODDs.

3. Exclusions normatives et sectorielles

Nous nous engageons à exclure les secteurs et les entreprises à haut potentiel d'impact négatif sur les facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux. De manière générale, l'exclusion de l'univers d'investissement est une approche de la stratégie extra-financière qui vise à prévenir l'impact négatif du portefeuille sur les facteurs de durabilité. En ce sens, sont exclues toutes les entreprises dont le secteur d'activité ou le comportement est estimé controversé et à haut potentiel de risque.

Sont exclues les entreprises:

- Trouvées en violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Impliquées dans la fabrication, le stockage d'armes controversées, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo ;
- Impliquées dans la production de tabac ;
- Production énergétique issue de sources combustibles fossiles ;
- Impliquées dont les activités sont liées au charbon ;
- Impliquées dans l'industrie du divertissement pour adultes.

4. Gestion des controverses

Philippe Hottinguer Gestion met en place une approche de gestion des controverses commune à tous les fonds. La société veille aux risques de controverses tout au long du cycle de vie d'un actif, afin d'identifier et de minimiser le potentiel risque réputationnel et financier affectant la société.

Nous veillons aux controverses, tels que les incidents relatifs à la sécurité et la santé des employés, les incidents environnementaux et pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent, etc. La liste susmentionnée n'est pas exhaustive.

En cas d'apparition d'une telle controverse concernant une entreprise dans le portefeuille, le protocole de suivi et de gestion de controverses est déclenché. L'équipe de gestion s'efforce de maintenir l'objectivité et le pragmatisme dans son examen de la controverse. Elle recueille le maximum d'informations disponibles et analyse en interne la gravité, l'éventualité et la dimension d'impact négatif potentiel. Le directeur de gestion en est informé et une décision est prise quant au maintien de l'entreprise dans le fonds, à sa mise sous surveillance ou à son exclusion.

5. Dialogue et engagement avec les entreprises

Philippe Hottinguer Gestion souhaite promouvoir la prise en compte de la sphère extra-financière auprès de ses clients et ses investisseurs. La société est engagée de manière collaborative, individuelle et par vote aux assemblées.

L'engagement individuel comprend la prise de contact, le dialogue et la rencontre avec le management des entreprises investies. Nous essayons de communiquer régulièrement avec les entreprises au sujet de leur démarche responsable. Nous pouvons prendre contact avec l'entreprise afin de demander de répondre à notre questionnaire ESG, dans le cadre du suivi de leur performance ESG, ou même dans le cas de survenance d'une controverse, si les informations publiques s'avèrent insuffisantes pour prendre notre décision.

VI Notre stratégie illustrée par nos fonds

1. Fonds Abacus Discovery et Abacus Quality, un pas de plus vers une stratégie socialement responsable :

Le fonds Abacus Discovery (Orion) et Abacus Quality (European Macro Picks) adoptent une stratégie extra-financière plus exhaustive conforme aux exigences de l'article 8 du Règlement Disclosure¹². Leur objectif d'investissement est ainsi de promouvoir les caractéristiques environnementales, sociales et celles de la bonne gouvernance.

La stratégie extra financière relative au deux fonds contraint l'univers d'investissement au même titre que la stratégie financière. Au sein de l'univers d'investissement, sont privilégiées des entreprises européennes dont les activités sont liées à la promotion des caractéristiques ESG et de durabilité. Dans le cadre du fonds Abacus Discovery, il s'agit des actions des petites et très petites entreprises européennes, alors que le fonds Abacus Quality investie dans les actions des entreprises de toutes tailles de capitalisation.

Ainsi, le fonds met en œuvre plusieurs approches :

- Analyse des risques et des incidences ESG, qui s'opère de manière à contraindre la gestion au même titre que la gestion financière. La notation ESG du fonds doit être significativement supérieure à celle de l'univers d'investissement ;
- Analyse des émissions des gaz à effet de serre, périmètres 1,2,3 ;
- Approche sélective « Best-in-Universe » selon laquelle l'équipe de gestion investit dans les entreprises les mieux notées indépendamment de leur secteur d'activité, en privilégiant les secteurs considérés plus vertueux;
- Exclusions normatives ;
- Exclusions sectorielles.

¹² Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, *op cit.*

2. Fonds Abacus Green Deal, fonds impact, thématique :

Abacus Green Deal est un fonds d'actions des pays de l'Union Européenne, dont l'objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Disclosure, est de contribuer de manière significative et positive aux défis de la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Le fonds vise à réaliser une performance nette supérieure à l'indice de référence sur la durée de placement recommandée de 5 ans, au travers d'un portefeuille diversifié composé d'actions d'entreprises, de toutes tailles de capitalisation dont le modèle économique répond significativement à l'objectif de contribution au développement durable du fonds selon l'analyse de la société de gestion.

La prise en compte de critères extra-financiers s'opère de manière à contraindre la gestion à titre prioritaire par rapport à l'analyse financière. Les trois objectifs principaux se concentrent sur le taux de couverture qui doit être durablement supérieur à 90%, la notation ESG du fonds qui doit être significativement supérieure à celle de l'indice de référence, et l'intensité carbone qui doit être durablement inférieure à celle de l'indice de référence. L'analyse est basée sur une stratégie d'investissement socialement responsable (« ISR ») et met en œuvre plusieurs approches :

- Thématique du développement durable et de l'environnement ;
- Analyse des risques et des incidences ESG, qui s'opère de manière à contraindre la gestion au même titre que la gestion financière. La notation ESG du fonds doit être significativement supérieure à celle de l'univers d'investissement ;
- Analyse des émissions des gaz à effet de serre, périmètres 1,2,3 ;
- Approche sélective « Best-in-Class » selon laquelle l'équipe de gestion ne peut investir que dans les entreprises ayant les meilleurs notations ESG au sein de chaque secteur d'activité, sans exclure aucun secteur;
- Exclusions normatives ;
- Exclusions sectorielles.

VII Notre équipe dédiée :



Edwin Faure

Chief Investment Officer

Titulaire d'un Master avec la mention « distinction » de la CASS Business School, Edwin Faure a développé ses compétences en Equity Research à Londres avant de rejoindre en 2014 Raymond James AM, devenu aujourd'hui Gay Lussac Gestion. Après avoir participé – en tant que Co-gérant des fonds microcaps – au lancement de deux nouvelles stratégies microcap et flexible, il sera nommé gérant sur l'ensemble de la gamme des fonds et responsable du comité ESG. Sa gestion rigoureuse sera distinguée à plusieurs reprises : Lipper Fund Awards 2021 « Absolute Return » et Lipper Fund Awards 2021 « Mixed Asset » par Refinitiv, Meilleur Spécialiste – Actions Petites/Moyennes Capitalisations aux Quantalys Awards 2020 et il recevra en 2020 le titre de meilleur gérant France Small/Medium Companies décerné par CityWire.



Jana Todorovic

Analyste ESG

Diplômée du master 2 Droit international économique à l'Université Paris II Panthéon-Assas, Jana poursuit ses intérêts académiques dans le cadre de sa recherche doctorale sur l'intersection du droit international des investissements et des droits de l'Homme et de l'environnement.

Jana Todorovic a réalisé son stage de fin d'études au sein du département Environnement, social, gouvernance (ESG) et développement durable chez Meridiam, un fonds d'investissement en infrastructure. Elle a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion en septembre 2021 en tant qu'analyste ESG.



Thomas Richard
Analyste financier

Titulaire d'un master en Ingénierie Financière à l'ESSCA, et des certifications CFA niveau 1 et AMF, Thomas a une expérience dans la cellule d'analyse des nouveaux financements en Private Equity & Private Debt spécialisée dans le restructuring à la SOGEPa en Belgique. Il a aussi une expérience en Sales-Brokerage chez Raymond James sur le marché Equity US. Il a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion depuis août 2021 en tant qu'analyste financier spécialisé sur les actions européennes.



Renan Kerourio
Analyste financier

Diplômé d'un Master 2 en Finance d'entreprise de la Burgundy School of Business, Renan Kerourio a une première expérience bancaire à la Caisse d'Épargne puis à La Banque Postale où il a travaillé en tant qu'Analyste Financier. Il a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion en décembre 2021 en tant qu'analyste financier sur les actions européennes.



Kasimir Laurent
Analyste financier

Diplômé d'une Licence d'économie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Kasimir Laurent a précédemment travaillé en tant qu'analyste pour un cabinet de M&A puis un fonds de Private Equity. Il a rejoint la maison Philippe Hottinguer Gestion en janvier 2022 en tant qu'Analyste financier buy side.

VIII Avertissement

Ce document est destiné à l'usage privé du destinataire qui est investisseur non professionnel. Toute utilisation de ce document non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication totale ou partielle, est interdite sauf autorisation écrite de PHILIPPE HOTTINGUER Gestion. Les données récoltées dans le cadre de la mise en œuvre de ce document proviennent de sources réputées fiables, sous réserve toutefois d'erreur ou d'omission, et ne sauraient engager la responsabilité de PHILIPPE HOTTINGUER Gestion. Dans la mesure permise par les lois et réglementations applicables aux instruments financiers, PHILIPPE HOTTINGUER Gestion décline toute responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de perte directe ou indirecte, résultant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. Enfin, les résultats passés n'engagent en rien des résultats futurs.